

Mesdames,  
Messieurs,  
Mes cher(e)s ami(e)s,

*C'est au fil des saisons que notre Bulletin Municipal voit le jour, celui du printemps est surtout marqué par l'élaboration du Budget Communal, qui n'est jamais un exercice simple, mais je sais que je peux compter sur mon équipe pour m'aider à le réaliser en respectant les objectifs financiers que nous nous sommes fixés lors de la création de la Commune Nouvelle.*

*Ma conception de l'action municipale et celle de l'équipe que j'ai l'honneur de conduire est avant toute chose d'agir au plus proche pour les besoins des habitants de notre commune et au service de l'intérêt général (qui ne se confond pas avec les intérêts particuliers) et ce, en dehors de toute considération politicienne ou partisane.*

*Nous sommes à deux ans de la fin de notre mandat et malgré quelques imprévus, notre programme se déroule de manière satisfaisante. Il reste bien sûr des équipements à réaliser et des services à mettre en œuvre, car le programme d'une mandature ne peut être aisément terminé avant sa fin.*

*Aujourd'hui, l'actualité nous donne raison d'avoir pris dès le début de notre mandat l'engagement ambitieux mais réaliste d'une maîtrise budgétaire. Vous verrez donc que les projets annoncés ont été pour certains mis en place alors que d'autres moins visibles sont néanmoins inscrits au plan prévisionnel d'investissement.*

*Le 28 mars dernier, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget 2018 sans augmenter les taux de la part communale des impôts locaux. Vous trouverez dans ce bulletin un petit bilan réalisé par mon Adjoint aux Finances, Michel CUARTERO, qui vous montre les principaux axes d'investissement que nous avons décidés pour l'année à venir.*

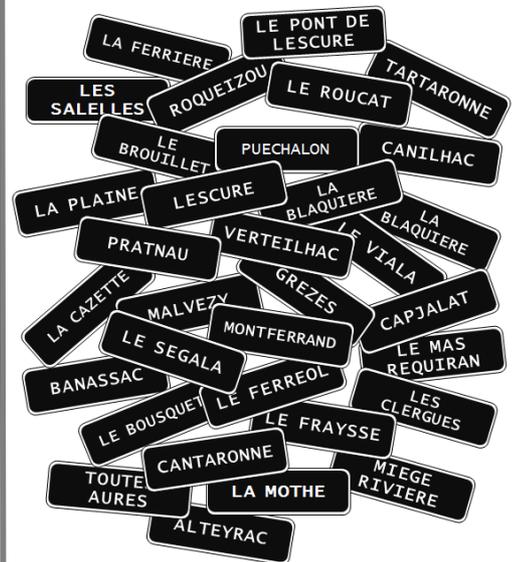
*Les chiffres font quelques fois perdre la tête mais ils ne me font pas oublier que la saison estivale approche à grands pas. Comme tout au long de l'année, employés communaux, élus et bénévoles travaillent à l'entretien de la commune, à la préparation des festivités et à l'accueil touristique.*

Bonne lecture à toutes et tous.

**David RODRIGUES,**

Maire  
de Banassac-Canilhac

## Un territoire...



## Une pensée...

*La raison pour laquelle tant de gens trouvent qu'il est si difficile d'être heureux, c'est qu'ils imaginent toujours le passé meilleur qu'il ne l'était, le présent pire qu'il n'est vraiment et le futur plus compliqué qu'il ne le sera.*

**Marcel PAGNOL**

## BUDGET COMMUNAL 2018

Gérer une commune est un exercice qui relève du juste équilibre entre ambition municipale et recettes communales d'une part et du juste équilibre entre dépenses de fonctionnement (le quotidien) et dépenses d'investissement (les grands travaux) d'autre part.

Grâce à une gestion rigoureuse, la commune a enregistré des résultats positifs qui lui permettent de maîtriser ses dépenses quotidiennes tout en maintenant les travaux d'investissements nécessaires à son développement. Au regard de cette gestion stricte, il a été décidé pour cette année 2018, de maintenir les taux d'imposition des ménages en conservant le lissage des taxes fixées en 2016 lors de la fusion des deux communes (prévu jusqu'en 2019).

### UN POINT SUR LES TAXES DES MÉNAGES

Compte tenu de ces éléments, les taux pour cette année 2018 sont fixés à :

Pour l'ancien territoire de Banassac :

- Taxe d'habitation .....	7,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties .....	9,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties.....	125,7 %
- CFE .....	15,02 %

Pour l'ancien territoire de Canilhac :

- Taxe d'habitation .....	8,59 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties .....	9,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties.....	125,7 %
- CFE .....	13,06 %

### LES OBJECTIFS

Dans un contexte économique difficile, l'élaboration du budget 2018, a répondu aux principes suivants :

- Maîtriser, dans la mesure du possible, les dépenses courantes de fonctionnement.
- Poursuivre les investissements afin de répondre au mieux à vos besoins.

### LE BUDGET 2018 DE LA COMMUNE

- Section de fonctionnement.....	923315,74 €
- Section d'investissement.....	437677,93 €

### LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT EN 2018

Opération	Dépense	Subventions	
		Financier	%
Extension réseaux Le Roucat	2 670,00 €	SDEE	20
Accessibilité bâtiments publics	18 400,00 €	Département	30
Acquisition matériels	14 190,00 €	Etat DETR	60
Plan Local d'Urbanisme (Etudes)	4 700,00 €		En attente
Signalisation d'Information Locale (SIL)	18 000,00 €	Europe	20
		Etat DETR	60
Travaux Camping Municipal	5 000,00 €	Autofinancement	/
Aménagements sécurité	32389,00 €	Etat DETR /	60
Construction Salle Multiculturelle et Associative (Etudes)	10 000,00 €	Etat	50
		Région Occitanie	30
Mise en place de 2 dispositifs de désinfection par UV (Malvézy et Le Ségala)	35 000,00 €	Etat DETR	50
		Département	30

### AUTRES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT EN 2018

Opération	Dépense	Financier	Prise en charge
Banassac et la Canourgue Quartier des Vignes Rouges	12525,35 €	Com.Com. et Département	100 %
Voirie Intercommunale (entre Grèzes et Canilhac)	84844,26 €	Com.Com. et Département	100 %

## **PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (P.L.P.D.)**

Les Communautés de Communes du Gévaudan (12 communes) et d'Aubrac Lot Causses Tarn (15 communes) sont engagées dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) Sud Aubrac Gévaudan depuis 2017.

**Il est soutenu par le Conseil Départemental et l'ADEME Occitanie.**

L'objectif est de réduire de 10 % les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par rapport à 2010, d'ici 2020.

Aujourd'hui, un habitant du territoire produit 538 kg/an de DMA : 50 % d'ordures ménagères, 12 % de déchets issus de la collecte sélective et 38 % de déchets collectés en déchèterie. L'objectif serait donc de réduire de plus de 50 kg/hab la production de déchets !

Afin d'atteindre l'objectif ambitieux de la Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015, une chargée de mission a été recrutée en 2017 pour l'animation de ce Programme. Sa mission est de mener des actions concrètes auprès de la population pour rappeler l'importance de « jeter moins », du recyclage, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du compostage, du réemploi, du tri des déchets...

Le diagnostic établi dans le cadre de ce programme a permis d'identifier les flux considérés comme prioritaires au regard des augmentations de tonnages et de faire émerger des pistes d'actions :

Axe	Action
Axe 1 : Changer le mode de financement du service	Action 1-1 : Etudier l'opportunité d'instaurer la tarification incitative et/ou la redevance spéciale pour les entreprises
Axe 2 : Promouvoir les pratiques éco-responsables	Action 2-1 : Développer le compostage individuel
	Action 2-2 : Développer le compostage collectif
	Action 2-3 : Promouvoir l'autocollant STOP PUB
	Action 2-4 : Participer et développer les événements nationaux et locaux éco-responsables
Axe 3 : Responsabiliser les professionnels et leur clientèle à la réduction des déchets	Action 3-1 : Réduire les déchets dans les commerces et marchés (2019)
Axe 4 : Passer de la culture du jetable à la culture du réemploi	Action 4-1 : Développer la collecte préservante des objets réutilisables et promotion du réemploi et de la réparation (2019)
Axe 5 : Etre une structure éco-exemplaire	Action 5-1 : Sensibiliser le personnel des collectivités à la prévention des déchets
	Action 5-2 : Renforcer les outils de communication dédiés au PLPD

En 2017, le PLPD a participé à différents événements nationaux et locaux de sensibilisation : Journée Départementale de l'Education à l'Environnement, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Salon Artisanature. Il a également lancé une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative (fin prévue en juin 2018).

Il s'agirait d'une nouvelle fiscalité qui favoriserait une meilleure répartition des coûts de gestion des déchets entre les différents producteurs (ménages, professionnels et administrations) puisqu'on retrouve dans ce mode de financement une part variable en fonction de l'utilisation du service par l'utilisateur (exprimée en volume/poids/nombre d'enlèvements).

Les conclusions de l'étude permettront aux élus de confirmer si sa mise en place est envisageable sur notre territoire ou pas.

**Cette étude a été menée auprès de la population des deux communautés de communes. Nous tenions à vous remercier de votre participation au questionnaire sur le compostage, notre commune est celle qui a le plus répondu.**

En 2018, plusieurs actions seront menées pour diminuer nos déchets (compostage individuel et collectif, promotion du STOP PUB, communication, animations).

Réduire à la source le volume des déchets produits, avant la collecte, est un défi ambitieux mais c'est aussi un engagement fort que doivent avoir les collectivités. Nous avons tous un devoir de résultat, alors **agissons ensemble dans une logique d'éco-responsabilité !**



## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Le Conseil Municipal a décidé de lancer la révision du Plan Local d'Urbanisme afin de le mettre à jour et de l'étendre à l'ancien territoire de Canilhac qui en était dépourvu jusqu'alors. Pour ce faire, une étude va être réalisée par un Cabinet d'Urbanisme. Dans le cadre de cette procédure, la population peut dès à présent faire part de ses remarques sur un registre mis à disposition du

Public à l'accueil de la Mairie.

Vos remarques éventuelles permettront de mesurer les attentes de la population et les orientations à définir pour la suite d'un dossier ô combien important pour le développement de notre territoire, tant au niveau de l'extension urbanistique que de la préservation du patrimoine.



## ÉCLAIRAGE PUBLIC



La Commune est régulièrement sollicitée pour installer de nouveaux éclairages publics dès qu'une nouvelle construction ou une restauration de bâti ancien est engagée. Mais l'éclairage public est, par définition « l'ensemble des moyens d'éclairage mis en œuvre dans les espaces publics, à l'intérieur et à l'extérieur des villes, très généralement en bordures des voiries et des places, nécessaires à la sécurité ».

Conscients des désagréments que chacun peut rencontrer dans ses

déplacements, nous ne pouvons pourtant pas, d'un côté, accepter ces extensions demandées et organiser l'extinction des éclairages de nuit.

A une époque où les économies d'énergie, les pollutions lumineuses et les baisses de dotations doivent être intégrées dans la gestion financière des collectivités, chacun comprendra que l'augmentation des points lumineux ne peut être envisagée.

## DÉCLARATION DES PUIITS ET FORAGES

Lors d'un précédent numéro de notre Bulletin Municipal, nous vous informions que « **les installations de récupération d'eau de pluie, les forages ou les puits réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau, doivent obligatoirement être déclarés en Mairie** ».

La loi sur l'eau (Journal Officiel du 30 décembre 2006) a prévu que tout

prélèvement (puits, forage ou récupérateur d'eau de pluie) réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau soit **déclaré en Mairie de la commune concernée**, au plus tard un mois avant le début des travaux. Bien entendu, les installations non déclarées avant travaux par oubli ou méconnaissance de la loi ne dérogent pas à cette règle.

Ces informations sont tenues à la

disposition, notamment, des agents des services publics d'eau potable et d'assainissement. Nous tenons à rappeler que « **toutes les installations de récupération d'eau à des fins d'usage domestique devront être bien séparées du réseau d'eau provenant de la Commune afin d'éviter toute contamination du réseau d'eau public** ».

## RECENSEMENT PARTICIPATIF DU PATRIMOINE (RAPPEL)

Le patrimoine bâti et naturel de la Commune, privé comme public, se transforme ou disparaît au cours du temps. Afin d'en garder mémoire et trace, la Commission Culture-Animation-Jeunesse propose un recensement participatif.

Pour ce faire, une fiche d'identification sommaire est à votre disposition à

la Mairie et sur le site internet de la Commune ; elle vous permettra de signaler les lieux ou éléments intéressants du territoire communal.

Merci d'y joindre une ou plusieurs photos, d'y indiquer la localisation, d'en faire une description et d'indiquer ce que vous en savez (histoire, usage, anecdote...).



## REPAS DU C.C.A.S.

Nos aînés se retrouvent toujours avec beaucoup de plaisir pour marquer le début de l'année avec Monsieur le Maire et les membres du C.C.A.S. C'est le Restaurant du Calice du Gévaudan qui les a accueillis le 14 janvier à la suite de la Cérémonie des Vœux de la Municipalité à la population.

L'ambiance fut chaleureuse, assurée en partie par les dames du « Théâtre de Pacotille » qui ont régalié tous les participants de petites saynètes, mais aussi par les convives eux-mêmes dont certains ont poussé la chansonnette alors que d'autres ont su nous

faire rire avec leurs histoires et anecdotes.

Les personnes qui n'avaient pas pu faire le déplacement ont reçu pour les fêtes un colis constitué de produits locaux.

Pour clore ces échanges intergénérationnels, le mercredi 17 janvier après-midi, Monsieur le Maire et des bénévoles du C.C.A.S. ont rendu visite aux personnes de la Commune résidant à la Maison de Retraite Saint-Martin afin de partager la traditionnelle galette de l'Épiphanie.



## INAUGURATION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU DÉPÔT ARCHÉOLOGIQUE

Le bâtiment qui abrite le Dépôt de Fouilles Archéologiques de la Zone Artisanale de l'Oasis à la Mothe, tout à côté de la Chocolaterie Malakoff, a été acquis par la Commune de Banassac en 2013.

Cet achat a permis de conserver les collections et le matériel de fouille sur notre territoire qui accueille régulièrement des chercheurs et des étudiants en Archéologie.

Occitanie et le soutien matériel de la Commune, ont permis la création d'une salle d'exposition à destination du grand public et des scolaires.

Depuis fin février et jusqu'en 2020, l'exposition : « Vous avez dit "poteries" ? » dévoile l'évolution de la céramique depuis son invention dans la Préhistoire récente jusqu'à l'Antiquité : près de 6000 ans d'une histoire passionnante à travers le modelage de récipients, leur technique, leur décor et leur évolution stylistique. Les visiteurs peuvent y découvrir les communautés causse-nardes, du Néolithique à l'Antiquité, à travers les céramiques exposées, commentées, présentées dans des niches vitrées et toutes issues du dépôt attendant, visible depuis la salle d'exposition. Le lieu sera ouvert tous les mardis et mercredis après-midi ou sur rendez-vous au 06.88.11.26.44.

Le 14 avril dernier, à 15h, s'est tenue l'inauguration officielle de ce lieu d'apprentissage et de découverte, en présence de Monsieur le Maire, de Madame Hélène BOUCHARD-SEGUIN, Présidente, ainsi que des bénévoles de l'Association « Pierres et Sigillées », de Monsieur Jean-Yves BOUTIN, Technicien de Recherche pour la D.R.A.C., de Madame Aurélie JALOUNEIX, Conservatrice du Musée du Gévaudan à Mende, d'élus du

Canton et de nombreux Lozériens passionnés ou simplement curieux de découvrir le site.



Beaucoup d'officiels du Département avaient été excusés car mobilisés à Toulouse. En effet, les hasards du calendrier avaient voulu qu'une manifestation d'ampleur régionale : « La Lozère en Capitole », qui faisait la promotion de notre beau Département dans la ville Rose, se déroulait le jour-même.

Mais cela n'empêcha pas les participants de flâner entre les alcôves agrémentées de panneaux réalisés par les bénévoles. Chacun put profiter des anecdotes et des connaissances des plus passionnés. Puis, tous se retrouvèrent ensuite autour d'un buffet sucré-salé afin de prolonger ce moment de partage convivial...



L'association « Pierres et Sigillées » a présenté à la Municipalité et à la D.R.A.C. un projet d'exposition temporaire au Dépôt Archéologique afin de faire vivre le site. Quelques travaux réalisés avec le soutien technique et financier de la D.R.A.C.

## UN NOUVEAU RESTAURANT SUR LA COMMUNE



Notre Commune peut s'enorgueillir d'un territoire où les initiatives et le dynamisme des entrepreneurs sont un exemple pour l'essor économique. Laëtitia ALDEBERT-VIGUIER, Gérante de l'Hôtel « Les 2 Rives », à La Mothe, en est un très bon exemple. Son établissement propose désormais, en plus de l'hébergement, une Brasserie et un Restaurant dont la décoration, très originale, est une ouverture sur les paysages de notre belle Lozère.

Ce lieu va donc compléter l'offre gastronomique déjà proposée par le Calice du Gévaudan et le Château de Salelles laissant à chacun le loisir de choisir selon ses goûts, ses envies et l'ambiance qui lui convient...



## CONCOURS PHOTOS 2018

Dans notre précédente parution, la Commission Animations - Culture du Conseil Municipal vous annonçait la reconduction du Concours Photos de Banassac-Canilhac pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

Le thème choisit : **L'Eau dans tous ses états**, a apparemment séduit les participants puisque leur nombre a encore augmenté.

Le Jury, composé d'élus et de représentants des associations locales a eu beaucoup de mal à départager les clichés qui, encore une fois, ont été de qualité et d'une grande originalité.

Comme chaque année, vous pourrez admirer tous les clichés lors de la « Foire aux Plants et Pots » et les 6 meilleures photos sont déjà affichées, en grand format, sur la Place de l'Eglise de Banassac en attendant l'annonce du grand gagnant.



## AGENDA



**Dimanche 13 mai 2018**

« Foire aux Plants et Pots »

Organisée par le Comité d'Animation de Banassac et la Municipalité de 8h00 à 13h00 sur la Place de l'Église.

**Petit Déjeuner Tête de Veau**, de 8h00 à 10h30, Salle Jean Gazagne.

**Echanges autour de la Pollinisation** à 11h00, Salle Jean Gazagne, Proposés par le Rucher Ecole.

**Exposition** des photos du Concours Photos 2018.

**Mardi 29 mai 2018**

« Premières Pages » Ateliers Parents-Enfants de 0 à 3 ans animés par Brigitte BEAURY, lectrice passionnée. à 10h15, Salle Jean Gazagne.

Organisés par la Médiathèque Départementale, et l'Association « Lisons Ensemble », avec le soutien financier de la DRAC Occitanie.



**Mercredi 6 juin 2018**

**Lecture de textes inédits de Pierre DESSALES, sur la Lozère en 1839**

lus par Didier DASTARAC.

à 20h00, Salle Jean Gazagne.

Organisée par et l'Association « Lisons Ensemble ».

## AGENDA

**Dimanche 17 juin 2018**

**Rando-Gourmande « 1720, La peste en Gévaudan »**

Circuit de 16 km.

Départ de Banassac à 9h00 et repas à Auxillac.

Inscriptions : 06.84.53.80.74.

Organisée par l'Association « Pierre et Sigillées »



**Vendredi 27 juin 2018**

**Fête de l'Ecole du Sycomore.**

Spectacle des Enfants organisé par l'équipe pédagogique

à 18h00, suivi d'un apéritif et d'un repas à partir de 19h00,

Organisée par l'Amicale Laïque de Banassac (A.L.B.).

**Samedi 23 juin 2018**

**Fête de la Musique**

Soirée Occitano-Irlandaise

avec « Alidé SANS » et le Groupe « Les Ratnners » ;

1<sup>ère</sup> partie : « Les amuses bouches »

avec Point Restauration et Feu d'Artifice

à Partir de 19h30, au Village de Canilhac

Organisée par le Comité des Fêtes de Canilhac.



**FÊTE VOTIVE DE BANASSAC**

Organisée par le Comité d'Animation de Banassac

**Samedi 21 juillet 2018 :**

En journée : **Animations diverses** pour petits et grands, buvette et restauration rapide.

19h00 : **Marché Nocturne**, avec Repas « Aligot et produits du terroir ».

20h00 : **Concert dansant** tout public avec le Groupe **LATITUDE**.

**Dimanche 22 juillet 2018 :**

8h00 : **Petit Déjeuner aux Manouls** à la Salle Jean Gazagne.

7h00 à 17h00 : **Vide-Grenier Brocante-Puces-Marché Artisanal** et Animations de Rue.

12h00 : Restauration « Saucisses/Frites » sur la Place.

20h00 : **Repas Villageois** en musique (sur réservation).

22h00 : **Grand Feu d'Artifices** avec son et lumières.



**Dimanche 5 Août 2018**

**Fête de Canilhac**

Repas de Village et Animations

à Canilhac à partir de 11h30

Organisée par le Comité des Fêtes de Canilhac.



**Vendredi 10 août 2018**

**Marché Nocturne** sur la Place de l'Eglise à partir de 19h30

avec « Repas Aligot et produits du terroir » et animation musicale.

Organisé par le Comité d'Animation de Banassac

**Vendredi 17 août 2018**

**Marché Nocturne** sur la Place de l'Eglise à partir de 19h30

avec « Repas Aligot et produits du terroir » et animation musicale.

Organisé par le Comité d'Animation de Banassac

## HOMMAGE À UN ÉLU TRÈS IMPLIQUÉ



Le 20 février dernier, Monsieur Joseph LIBOUREL nous quittait des suites d'une longue maladie. La presse locale lui a rendu un vibrant hommage amplement mérité.

Ce natif du Recoux a, tout au long de sa vie, chéri cette Lozère qu'il aimait tant et qu'il avait arpentée de long en large au gré de son métier.

Il avait servi 2 ans en Algérie et en avait gardé un attachement particulier pour ses frères d'armes et le sens de la camaraderie. Cet homme chaleureux et très proche des siens avait, très tôt, fait le choix de l'engagement au service des autres.

C'est avec beaucoup d'émotion que toute l'Equipe Communale, élus et personnels, tient à lui exprimer sa reconnaissance et son respect pour avoir servi la collectivité durant plus de 18 ans (Conseiller Municipal de 1971 à 1989). Tout au long de ces

mandats électoraux, il ne craignit jamais de « mettre la main à la patte » et d'apporter son aide à l'unique employé communal. De nombreux Banassacois se rappellent qu'il n'hésitait pas à monter dans son propre tracteur aux côtés du regretté Pierre MAS afin d'assurer le déneigement des voies communales.

Epicurien, amateur de gueuletons, il avait une bonne humeur communicative qui faisait l'unanimité.

À son épouse, à ses enfants, petits-enfants et arrière-petit-fils, nous adressons nos sentiments les plus chaleureux et les plus amicaux.

## MÉRITES ASSOCIATIFS ET SPORTIFS

Le 10 février 2018, au cours d'une cérémonie organisée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et le Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports (CDMJS), les médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ont été remises à la Préfecture de la Lozère.

Pour la Commune de Banassac-Canilhac, deux bénévoles ont été récompensés pour leur implication et leur engagement dans le milieu associatif. Nous tenons à féliciter ici Monsieur Yves LAFON, lauréat de la Médaille de Bronze et Monsieur Laurent CABIRON, lauréat de la Médaille d'Argent.

Connaissant leur engagement depuis de nombreuses années auprès du tissu associatif de notre secteur, nous leur adressons tous nos encouragements dans la poursuite de leurs activités respectives.



## ACCUEIL EN MAIRIE

### Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi  
de 8h00 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00



### Contacts

Tél. : 04.66.32.82.10  
Fax. : 04.66.32.89.99

Mail : [mairie.banassac-canilhac@orange.fr](mailto:mairie.banassac-canilhac@orange.fr)

Site Internet : [www.banassac-canilhac.fr](http://www.banassac-canilhac.fr)



*Ce Bulletin Municipal a été préparé et mis en page  
par la Commission Communication-Tourisme.  
Directeur de publication : David RODRIGUES*

*Rédacteurs en Chef : Christophe CARRILLO et Régis MONTIALOUX  
Impression : Mairie de Banassac-Canilhac - Photos : Fonds Mairie*

